

**LES DEREGLEMENTS ECONOMIQUES
INTERNATIONAUX :
DU G7 AU G20, NOUVELLE GOUVERNANCE
OU CHANGEMENT DANS LA CONTINUTE ?**

LUCIE DELABIE

Professeure à l'Université de Picardie Jules Verne

Qualifié de « forum prioritaire de la coopération économique internationale »¹, le G20 semble jouer, depuis la crise financière de 2008, un rôle primordial face aux dérèglements économiques mondiaux. Nombreux sont d'ailleurs les responsables politiques à le constater. Ainsi, en 2009, Dominique Strauss-Khan, alors directeur du Fonds monétaire international (FMI), soulignait que la crise avait « préfiguré la montée en puissance du G20 [...] en tant que principal instrument de la coopération multilatérale »². En janvier 2011, à l'occasion de la présidence française du G20, Nicolas Sarkozy affirmait quant à lui : « le G20 a montré toute son efficacité durant la crise. En prenant des décisions coordonnées, en régulant le secteur financier, en relançant nos économies, nous avons permis de sauver les Etats de la crise la plus grave depuis 60 ans »³. A tel point que ce groupe informel s'inscrit pleinement, selon la Déclaration du Sommet de Cannes, « dans le cadre général de la gouvernance internationale »⁴. Cette confiance dans le G20 s'explique en partie par sa représentativité. Réunissant les principaux Etats du monde⁵, il représente près de 90 % du produit mondial brut et 65% de la population mondiale.

Pourtant les interrogations persistent quant à la légitimité et à l'efficacité de ce nouveau forum de concertation, certains n'hésitant pas à le qualifier de « fantôme de la gouvernance »⁶, d'autres le considérant comme le symbole d'une

¹ Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement, Sommet de Pittsburgh 24-25 septembre 2009, § 19. Rappelé dans la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement, Sommet de Cannes, 3-4 novembre 2011, § 91.

² D. STRAUSS-KHAN, « Stabilité économique, coopération économique et paix – Le rôle du FMI », allocution du 23 octobre 2009, Oslo.

³ Discours du Président N. SARKOZY devant les ministres des finances du G20, 18 février 2011.

⁴ Déclaration de Cannes, *op. cit.* note 1, § 91.

⁵ L'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la France, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie. L'Union européenne en est le vingtième membre.

⁶ S. SUR, *Un monde en miettes, les relations internationales à l'aube du XXI^{ème} siècle*, La Documentation française, 2010, p. 9.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire
et auprès des éditions A.Pedone
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : librairie@apedone.net - site : www.pedone.info

LUCIE DELABIE

« diplomatie de connivence »⁷ ou de réinvention contemporaine de la diplomatie de concert. Les initiatives du G20 pour résoudre la crise financière mondiale ne seraient que partiellement efficaces. Faisant part de son scepticisme concernant ce groupe, Joseph E. Stiglitz soulignait notamment au début de l'année 2013 qu'après l'ère du G7, du G8 puis du G20 nous étions passés à l'ère du G0⁸.

De telles critiques quant à la fonction et l'utilité du G20 tiennent en partie au fait que ce mode de coopération n'est pas entièrement nouveau dans le domaine de la régulation économique. La création de ce forum résulte de l'initiative d'un autre groupe de concertation informelle créé en réponse à la crise asiatique de 1997-1998⁹, le G8, lui-même né du G7 élaboré en 1975. En effet, dès les années 1970, des concertations en format « G » ont permis d'établir un dialogue informel pour échapper au carcan institutionnel des organisations internationales universelles. Alors que les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods devaient assurer la gouvernance internationale, elles ont vite montré leurs limites dans la gestion des problèmes techniques soulevés par l'économie mondiale. Leur manque de flexibilité a donc incité les chefs d'Etat et de gouvernement des plus grandes puissances industrielles à mettre en place d'autres formes de coopération. Le choc pétrolier, la marginalisation du FMI en raison des abus des facilités accordées au dollar américain, la demande croissante des liquidités monétaires pour les besoins du commerce mondial, les déséquilibres importants des balances des paiements¹⁰ sont autant de facteurs qui confirment le besoin d'instaurer de nouveaux moyens de collaboration moins formalisés, plus effectifs¹¹. C'est dans cette perspective que les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, du Japon et du Royaume-Uni se réunissent à titre informel en vue de créer une « enceinte de concertation légère et adaptée entre pays industrialisés dans la perspective de lutter contre la récession »¹². Ainsi donnent-ils naissance au « groupe des 5 » ou « *library group* » par allusion à la bibliothèque de la Maison Blanche, lieu de la première réunion des participants¹³. Mais ces réunions à un niveau ministériel ne suffisent pas. C'est pourquoi, en 1975, Valéry Giscard d'Estaing prend l'initiative, lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, d'instaurer un véritable « sommet des affaires monétaires » chargé de fournir les lignes directrices à suivre en matière économique et ce, en dehors des mécanismes institutionnels. Cette « rencontre au coin du feu »¹⁴, première du

⁷ B. BADIE, *La diplomatie de la connivence*, Paris, Éditions La Découverte, 2011, 273 p.

⁸ J. E. STIGLITZ, « Après le G7, le G8, le G20, l'ère du G0 », *L'économiste*, 11 février 2013.

⁹ Déclaration des ministres des finances du G7, Washington, 25 septembre 1999.

¹⁰ J.-M. SOREL, « L'évolution des institutions financières internationales : entre redéploiement et fragilité, une restructuration systémique en chantier », *AFDI*, 2006, p. 491.

¹¹ Voy. P.-J. HAJNAL, *The G7/G8 system. Evolution, role and documentation*, Aldershot, Ashgate, 1999, p. 4.

¹² J.-P. JOUYET, « Articulation ou désarticulation des régulations nationales et internationales ? », p. 126, in M.-A. FRISON-ROCHE (dir.), *Les risques de régulation*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2005, 334 p.

¹³ G. de MÉNIL, *Les sommets économiques : les politiques nationales à l'heure de l'interdépendance*, Paris, Economica, 1983, p. 58. Egalement P.-J. HAJNAL, *op. cit.* note 11, p. 4.

¹⁴ A. DEJAMMET, *L'archipel de la gouvernance mondiale, ONU, G7, G8, G20...*, Paris Dalloz, 2012, p. 23.

DU G7 AU G20, NOUVELLE GOUVERNANCE

genre en matière monétaire, aura lieu à Rambouillet du 15 au 17 novembre 1975¹⁵. Très vite, le groupe s'agrandit avec la participation du Canada et de l'Italie, instaurant le G7 en 1976. Enfin, l'entrée officielle de la Russie instaurera le G8 en 1998¹⁶.

Sans faire disparaître le G7-G8¹⁷, les participants à ces groupes ont perçu la nécessité d'instaurer un dialogue avec les pays émergents. C'est pourquoi, ils décident, en 1999, de formaliser ce dialogue en créant des réunions « G20 » à un niveau ministériel. La principale fonction du G20 est alors d'établir un nouveau mécanisme de dialogue informel dans le cadre du système des institutions de Bretton Woods et d'élargir les discussions sur les principaux enjeux économiques et financiers entre les économies des pays industrialisés et des pays émergents. Il s'agit de « favoriser la collaboration en vue d'atteindre une croissance économique mondiale stable et durable, qui profite à tous »¹⁸. Toutefois pour les membres du G8, ce nouveau G20 est essentiellement un outil technique, au sein duquel l'intégration des émergents reste limitée¹⁹, les grandes puissances tenant à conserver leur pouvoir. Ce n'est qu'avec la crise de 2008 que le groupe se réunit pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement. Le Sommet de Washington du 15 novembre 2008 contribue alors à faire du G20 le symbole d'un multilatéralisme renouvelé dans le domaine économique. Mais au-delà du symbole, le G20 a-t-il su dépasser les ambivalences du G8 ? Représente-t-il un changement véritable par rapport aux mécanismes de concertation informels établis dès les années 1970 ? N'est-il qu'un outil de gestion de crise, ou peut-il devenir un « comité de gouvernance internationale », capable de réguler les rapports économiques internationaux, voire de construire un droit des crises ou un droit contre les crises ?

Au vu des caractéristiques, du mode de fonctionnement et des activités du G20, la réponse à ces interrogations ne peut être que nuancée. Si son rôle d'impulsion en fait un acteur incontestable de la gouvernance économique mondiale (I), les ambiguïtés qui sous-tendent les activités du G20 ne permettent pas encore de le considérer comme *leader* incontesté de cette gouvernance (II).

¹⁵ Sur cette période, voy. G. de MÉNIL, *op. cit.* note 13, pp. 19 et s. et pp. 58 et s. Voy. également la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement du G8, Sommet de Rambouillet, 17 novembre 1975, §§ 2 et 4. Reproduite in *La politique étrangère de la France: textes et documents*, 2^{ème} semestre 1975, Paris, La Documentation française, 1975/1-2, pp. 173-175.

¹⁶ La Russie a été admise à prendre part aux discussions politiques lors du Sommet de Naples de 1994.

¹⁷ Il arrive que les ministres des finances continuent à tenir des réunions en format « G7 », même si cela est de plus en plus rare. Certains auteurs utilisent la dénomination G7/G8 pour qualifier ce groupe. Les membres du G8 représentent 61 % de l'économie mondiale.

¹⁸ Communiqué des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, Berlin, 15 et 16 décembre 1999, § 2.

¹⁹ Voy. *infra*, II, B, 2.